

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 13 mars 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 13 mars 2017 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : Ms. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – BRAULIO - POUSSE – BELHACHE – PASTOR – AZEMA – LEVEJAC.

Absents : Ms. et Mmes MAURY – BROUSSE – FOURES – SABATA.

Absent excusé : M. SANCHEZ – MARCAILLOU

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- VENTE GARAGE RUE DES FOSSES.

M. le maire rappelle que lors de l'acquisition « BENIT » rue des Fossés, la commune a acquis une habitation et un garage.

Si l'habitation est destinée à être démolie afin d'aménager ce secteur, le garage sera conservé.

A ce sujet, il propose de le vendre et sollicite l'avis du conseil municipal pour fixer le prix.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, fixe sa valeur à 6 500 € et mandate le maire à engager les négociations avec les éventuels acquéreurs.

- CONVENTION TRAVAUX AMENAGEMENT R.D. 620.

M. le maire indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse 2^{ème} tranche, il y a lieu de passer une convention d'aménagement avec le conseil départemental autorisant la commune à intervenir sur le domaine public routier départemental.

Il en profite pour informer le conseil, qu'à la suite de la consultation d'entreprises, c'est la société CAZAL qui a été retenue pour une offre globale de 96 471,60 € T.T.C.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec le Conseil Départemental.

- APPROBATION HONORAIRES « PAULY » (C.H.C.).

M. le maire informe que pour l'opération du bâtiment d'hébergement collectif, il y aurait lieu de rechiffrer le projet, compte tenu des modifications d'implantation et de construction.

Il dépose sur le bureau de l'assemblée, un devis de M. Raymond PAULY, architecte, pour une étude de faisabilité pour un montant de 12 600 € T.T.C.

Cette étude prévoit également l'étude de faisabilité des parkings avec toiture ombrière photovoltaïque et de la salle omnisport et permettra ainsi de connaître le nouveau montant de l'élaboration qui est nécessaire à toute démarche préalable.

Accord unanime du conseil municipal.

- LOCATION CABINET « KINES ».

A la suite de la modification des statuts du cabinet de kinés, le bail de location au profit de Mme Sophie MITJANA est transféré en location au bénéfice de la SCI professionnelle.

Accord unanime du conseil municipal pour la prise d'un avenant.

- SUBVENTION 2017 : PREVENTION ROUTIERE.

L'association Prévention Routière sollicite la commune pour une subvention de 150 €, afin d'intervenir à l'école primaire dans le courant du premier semestre 2017.

Accord unanime du conseil municipal pour attribuer cette subvention.

Arrivée de M. Richard PASTOR à 19 h 05.

- FORMATION SECOURISME NIVEAU 1 (P.S.C.).

Mme Françoise BELHACHE, chargée de ce dossier, présente un devis de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aude pour une formation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 ».

Le montant de cette formation est de 400 € pour un groupe de 10 participants maximum.

Comme il avait été évoqué à l'occasion avec les associations, cette formation s'adressera préalablement aux employés communaux et aux responsables associatifs.

Accord unanime du conseil municipal.

Françoise BELHACHE et Stéphane AZEMA sont chargés de l'organisation pratique de cette formation.

- QUESTIONS DIVERSES.



- M. le maire donne le calendrier des réunions du conseil municipal pour le budget 2017 :
 - Lundi 20 et 27 mars 2017 : commission des finances à 18h30.
 - Conseil municipal pour le vote du budget le vendredi 14 avril 2017 à 17 h 00.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

⇒ M. GREFFIER informe le conseil municipal qu'une réunion, sur l'élaboration du nouveau P.E.D.T., aura lieu le vendredi 17 mars 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 45.

Le Maire,

 
Alain MARTY